


GO



AlterGo

Bulletin d'information mensuel

LES PERSONNES HANDICAPÉES DANS L'ACTION

Le Pivot express fait place à Go !

Dans la foulée de la nouvelle image d'AlterGo, qui a été dévoilée en janvier 2000, le *Pivot express* présente une nouvelle facture... et un nouveau nom : *Go*. Nous espérons que sa présentation dynamique, à l'image des autres outils de communication d'AlterGo, vous plaira autant qu'elle nous plaît.

Nous devons ce nouveau look à Gilles Brault, designer graphique, qui a aussi conçu les autres outils de communication d'AlterGo.

Nous profitons également de ce changement pour numéroter le bulletin mensuel (mieux vaut tard que jamais !).

Voici donc le volume 1 n° 1 de *Go*. Bonne lecture !

Pour des loisirs sans limites

Le 1^{er} janvier, « Une île, une ville » est devenu réalité.

Cette nouvelle ville de Montréal regroupe 1,8 million de citoyens dans les 27 arrondissements qui s'étendent de la Pointe-aux-Trembles à Sainte-Anne-de-Bellevue. Face au défi que représente la réorganisation municipale, le dernier *Pivot express* faisait état des attentes et des espoirs que suscitaient les travaux en cours par le groupe de travail sur l'accessibilité. Formé de représentants de villes de l'île, ce groupe de travail, coordonné par M. **Patrick Kenniff**, a formulé, le 3 décembre dernier, des recommandations au Comité de transition en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées et à mobilité

réduite; recommandations qui ont été transmises à l'administration municipale de la nouvelle ville.

Avec la création de la nouvelle ville de Montréal et la nouvelle structure impliquant à la fois une vision commune et une décentralisation des services, il est essentiel d'insister sur l'accessibilité universelle des services publics en tenant compte de la différenciation des clientèles à desservir et de la diversité des besoins à satisfaire, peut-on lire dans le rapport intitulé « Pour une ville sans limites ». Nous vous présentons un résumé des travaux du groupe de travail (le rapport intégral est disponible sur le site Internet d'AlterGo : www.altergo.net).



Recommandations

1 Une politique municipale

Élaborer une politique municipale en matière d'accessibilité universelle pour les personnes handicapées et à mobilité réduite, politique à approuver par le Conseil de ville.

Cette politique doit s'inspirer des approches gagnantes et la richesse des acquis telles que : le Cadre de référence La Ville de Montréal et les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite (mai 2000), le Guide d'intervention adaptée en mesures d'urgence pour les personnes handicapées et à mobilité réduite réalisé par la CUM, le rapport «Vers des services plus accessibles aux personnes à mobilité réduite» de la STCUM, les recommandations déposées au Comité de transition par les regroupements des personnes handicapées de l'île de Montréal tels que, AlterGo, CRADI, ROPMM, la société Logique, Ex aequo, le Regroupement des aveugles et des amblyopes du Montréal métropolitain et l'Association des devenus sourds et malentendants du Québec, notamment.

2 Un plan d'action

Élaborer et soumettre au Conseil de ville un plan d'action corporatif découlant de la politique d'accessibilité. Ce plan précisera les interventions à réaliser par la nouvelle Ville. Un bilan d'évaluation sera déposé annuellement pour adoption par le Conseil de ville. Chaque arrondissement aura à prioriser ses actions.

Sur le plan architectural et urbaniste, notamment :

- la mise des édifices de services ouverts au public aux normes d'accessibilité en vigueur;
- les aménagements accessibles des espaces publics et adaptation des équipements publics et du mobilier urbain;
- les mesures d'accessibilité et de sécurité au transport public régulier et au transport adapté pour les personnes handicapées.

Sur le plan des programmes et services, notamment :

- la reconnaissance de la gratuité pour l'accompagnateur ;
- le maintien de la réduction de 35 % pour la location des plateaux aux organismes des personnes handicapées;



Photo : Centre communautaire Radisson

Le plan d'action proposé touche l'accessibilité sur tous les plans : l'architecture, les services, la communication, la formation, notamment.

- la gratuité des locaux pour les organismes partenaires reconnus par la Ville ;
- le Programme corporatif d'employabilité pour les personnes handicapées;
- le soutien financier aux organismes partenaires pour l'offre de service en activités et programmes desservant la clientèle en provenance de l'île de Montréal.

Sur le plan de l'information et de la communication

- les mesures spécifiques de communication avec les personnes ayant des limitations intellectuelles et sensorielles (vision, audition).

Sur le plan de la formation

- les programmes de formation ou de sensibilisation pour développer une meilleure connaissance des besoins des personnes handicapées.

Sur le plan de la collaboration et de la concertation

- la reconnaissance des mécanismes de concertation entre les intervenants de la Ville et les organismes pour personnes handicapées (réf. Table de concertation pour le loisir, Table d'accessibilité).

Échéancier de réalisation

• Identification d'un représentant politique	janvier 2002
• Mise sur pied du comité	février 2002
• Adoption de la politique d'accessibilité par le Conseil de ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées	juin 2002
• Adoption du plan d'action corporatif en matière d'accessibilité par le conseil de ville et lancement, dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées	3 déc. 2002

3 Un représentant politique

Identifier un représentant politique, membre du comité exécutif pour assurer la mise en œuvre de la politique municipale d'accessibilité.

4 La mise en place d'un comité

Mettre en place un Comité ayant comme mandat l'élaboration, le développement et le suivi de la politique et du plan d'action corporatif de la Ville de Montréal. Ce comité sera composé de représentants d'arrondissements et des services municipaux, du représentant politique responsable du dossier de

l'accessibilité et de représentants d'organismes de personnes handicapées reconnus par le milieu et par la municipalité, notamment AlterGo, le CRADI et le ROPMM. La coordination du Comité sera assurée par l'unité centrale en développement social et communautaire.

Plusieurs partenaires consultés

Avant de soumettre ses recommandations, le groupe de travail a pris en considération les divers rapports déposés au Comité de transition par l'OPHQ et les regroupements régionaux des personnes handicapées tels le CRADI, le ROPMM et AlterGo. Le groupe de travail s'est aussi inspiré de politiques en matière d'accessibilité

(Ontario, Ville de Victoriaville) ainsi que de mesures d'intervention de divers organismes publics (STCUM, Centre de sécurité civile de la Communauté urbaine de Montréal, Office des personnes handicapées du Québec). Il a retenu l'approche privilégiée par les tables de concertation existantes entre la Ville et les

regroupements pour personnes handicapées, soit la Table de concertation pour le loisir des personnes handicapées de Montréal, le Comité d'orientation des loisirs intégrés (COLI) de l'Ouest de l'île et la Table d'accessibilité. Il a reconnu les acquis de Montréal et de tous les partenaires impliqués à

l'élaboration et à l'adoption du Cadre de référence La Ville de Montréal et les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite et le Guide d'intervention adaptée en mesures d'urgence auprès des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite.

Thérapie de l'eau et du rire...



Des personnes vivant la sclérose en plaques qui s'amusez comme des fous dans l'eau? C'est le défi qu'a relevé l'Association Sclérose en plaques, Est de Montréal. « Cette thérapie dans l'eau est la plus bénéfique pour le tonus musculaire pour ces personnes », de dire M. Jean Raymond, président de l'organisme. Pour mettre sur pied un tel projet, l'organisme a su s'adjoindre des partenaires : deux professionnels du CLSC, deux employés d'une agence spécialisée et d'un animateur du Centre Roussin où a lieu l'activité, qui permet à une quinzaine de personnes vivant avec la sclérose en plaques de vivre un moment tout à fait unique de détente et de plaisir. Pour mener à terme ce projet, l'organisme a pu bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide en loisir.

Nouvelles brèves

Calendrier

Janvier

30

Assemblée générale annuelle d'AlterGo
Allocution de M. **Cosmos Macciocia**, membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable du dossier Loisir et Sport et du Développement social
Dévoilement des Prix Raymond-Bachand et Guy Langlois

Février

18 fév.-18 mars

20

Campagne publique Cora déjeuners/Défi sportif
Comité d'orientation des loisirs intégrés de l'Ouest de l'île

Mars

6

Réunion du conseil d'administration d'AlterGo
Date limite pour le Programme d'accompagnement en loisir
Réunion du Comité d'organisation du Défi sportif
Spectacle bénéfique du Défi sportif
André-Philippe Gagnon
Michel Mpambara

22

23

27

« Mois de l'érable » au Défi sportif

Mme Cora Tsouflidou, présidente de la campagne de financement publique du Défi sportif, a annoncé que l'ensemble des restaurants Chez Cora déjeuners du Québec consacrerait « son mois de l'érable » au Défi sportif. Du **18 février au 18 mars**, on retrouvera sur le menu un petit déjeuner à l'érable identifié au Défi sportif. Une partie des recettes ira au Défi sportif. Voilà une belle façon de joindre l'utile à l'agréable!

Jeux de Montréal et jeunes handicapés

Les Jeux de Montréal ouvrent leurs portes aux jeunes handicapés. Deux disciplines seront présentées lors des prochains Jeux de Montréal, qui se dérouleront du 4 au 14 avril prochain. Ces disciplines sont le patinage artistique et la natation et s'adressent aux jeunes de 21 ans et moins vivant une déficience intellectuelle. Cette initiative d'intégrer des jeunes

handicapés est appelé à se développer au cours des prochaines années! **Maxime Gagnon**, d'AlterGo, représente les organismes de personnes handicapés au sein du Comité d'orientation et de stratégies. Les Jeux de Montréal sont une compétition multidisciplinaire pour les 6-12 ans qui mise d'abord sur la participation.

Aide financière pour des camps d'été spécialisés

Saviez-vous que la **Société des Timbres de Pâques** finance des séjours pour des enfants handicapés physiques dans des camps d'été spécialisés? Un formulaire de demande d'aide pour les camps d'été doit être rempli par un professionnel de la santé qui travaille auprès de l'enfant ainsi que par la famille. Certaines conditions s'appliquent. Pour de plus amples renseignements, se rendre sur le site Internet suivant : www.timbresdepaques.qc.ca



Les personnes handicapées dans l'action

Le bulletin Go est offert gratuitement à tous les membres d'AlterGo, une association régionale pour le loisir des personnes handicapées. Regroupant 90 organismes de loisir de personnes handicapées sur le territoire de l'île de Montréal, il dessert toutes les personnes handicapées, de tous les âges et sa

mission est de promouvoir l'intégration sociale des personnes handicapées et leur plein accès au loisir. AlterGo organise aussi le Défi sportif des athlètes handicapés, qui aura lieu du 24 au 28 avril 2002.

Ses bureaux sont situés au : 525, rue Dominion, bur. 340 Montréal (Québec) H3J 2B4

Téléphone:
(514) 933-2739 (ats)

Télécopie:
(514) 933-9384

Site Web : www.altergo.net
Courriel : guy@altergo.net
Coordonnateur du bulletin :
Guy Lemieux (poste 223)

Ont collaboré à ce numéro :

Carole Gaudreau,
Monique Lefebvre,
Claude Quiviger et
l'Association Sclérose en plaques, est de Montréal

Photos :
l'Association Sclérose en plaques, est de Montréal
Mise en page :
Brault design